

L'ÉTÉ PÉNITENTIAIRE 2017

Projection d'huile bouillante sur 1 Surveillant 61 agressions 7 véhicules de Surveillants incendiés Survols de drones 189 saisies d'objets prohibés 37 insultes/menaces/crachats 174 refus de réintégrer 17 feux de cellules 11 évasions/tentatives 2 prises d'otages



La Sécurité de l'Emploi?





LA MUTUELLE DE RÉFÉRENCE



Les Plus de la MMJ

- 95% de votre traitement et primes en cas d'arrêt de travail
- 💎 Pas de reste à charge pour la pharmacie
- Garantie dépendance incluse dans votre cotisation (sans surcoût)



MARA I Communication



Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s Camarades, cher(e)s Collègues,

Notre profession vient de connaitre l'un des étés les plus violents jamais enregistrés au sein de notre administration.

Soixante et une agressions physiques en deux mois, soit une agression physique par jour, plusieurs tentatives d'homicide avec arme artisanale, tentative d'étranglement, projection d'huile bouillante... et la liste est trop longue. Les personnels pénitentiaires ont pris cher et à travers eux leurs proches aussi.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il est plus que temps de mettre tout en œuvre pour mettre un terme à cette explosion de violence. Les personnels de surveillance ne sont pas des punching-balls!

FORCE OUVRIERE l'a écrit, dénoncé et expliqué auprès des médias et a interpellé l'administration, car il est plus que temps de remettre de l'ordre et de la discipline au sein de nos établissements!

N'en déplaise aux biens pensants!

Aujourd'hui, l'administration pénitentiaire ne donne plus les moyens aux personnels de surveillance de pouvoir gérer ses détentions. Le détenu est « roi » et la seule préoccupation de nos têtes pensantes est d'acheter la paix sociale en donnant toujours plus, ce qui a eu pour conséquence d'enlever toute autorité aux personnels pénitentiaires, quitte à nous mettre en danger.

Rackets, trafics, violences et oisiveté sont pour un grand nombre de détenus leurs seules activités alors que le détenu qui voudrait s'investir davantage dans sa peine en la transformant en temps utile n'a d'autre choix que de rester enfermé dans sa cellule pour se protéger lui et sa famille.

FORCE OUVRIERE exige un retour de l'autorité dans nos détentions pour permettre aux personnels de pouvoir de nouveau travailler dans de bonnes conditions et mettre tout en œuvre pour que la peine retrouve un sens et pour qu'elle soit enfin utile à notre société.

Si notre Ministre n'a pas cette ambition et souhaite rester dans le laisseraller, le laisser-faire et continuer la politique permissive menée depuis des années, alors il est fort à parier que les agressions vont continuer à se multiplier, et devenir de plus en plus violentes, jusqu'à ce que l'un des nôtres y laisse sa vie!

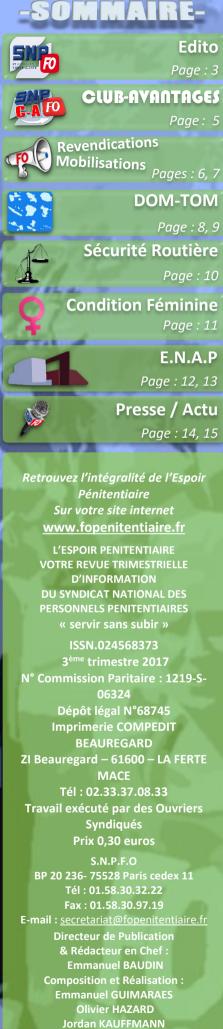
Nos politiques et notre administration nous amènent dans une chute vertigineuse qui me fait penser à cette histoire :

"C'est l'histoire d'un homme qui tombe d'un immeuble de cinquante étages. Le mec, au fur et à mesure de sa chute il se répète sans cesse pour se rassurer : jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien. Mais l'important n'est pas la chute, c'est l'atterrissage."

(Hubert Koundé, La Haine (1995), écrit par Mathieu Kassovitz).

Le Secrétaire Général Emmanuel BAUDIN







Venez découvrir votre :



En 1 clic retrouvez :





L'Actualité en région.

Les contacts de vos représentants FO par établissements.

L'Actualite en region.

Les contacts de vos représentants FO par établisseme
Vos questions/réponses concernant les CAP.

La possibilité d'adhérer en ligne (simple et rapide).

Nos parutions, l'Espoir Pénitentiaire ...

Le calendrier des payes, les grilles indiciaires...

Nos partenaires, nos liens sur les réseaux sociaux.











Des prix et des avantages pour nos adhérents !!!

FO CLUB-AVANTAGES

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE

est heureux de vous annoncer la création du : « Club-Avantages ».

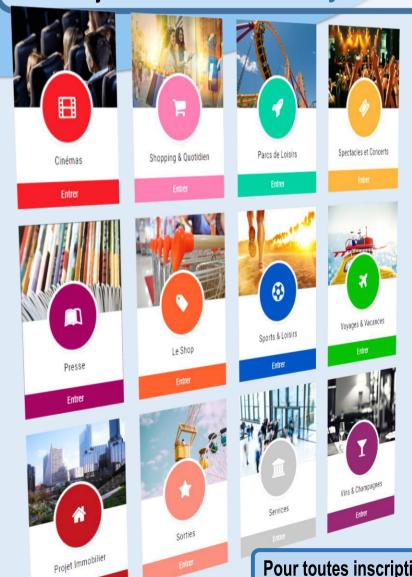
Cette plateforme sociale a pour but de redonner un peu de pouvoir d'achat à tous nos adhérents au travers des dépenses qu'ils pourraient faire au quotidien :

Alimentaire, Sortie familiale, Vacances, Cinéma, Service, Électroménager... Tout y est !!!

Avec bien entendu des réductions dignes d'un Comité d'Entreprise que malheureusement l'Administration Pénitentiaire peine à développer pour les personnels.

Depuis toujours, le SNP-FO se bat pour améliorer votre quotidien.

Aujourd'hui Le « Club-Avantages » en est une preuve supplémentaire.



Quelques exemples de tarifs



réservations











Pour toutes inscriptions et renseignements, rendez-vous sur le site internet du SNP-FO ou auprès de vos bureaux locaux.

PENEMICE AND SERVICES

Le 26 juin 2017, le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance rassemblait des militants sur la place Vendôme devant l'entrée du Ministère de la Justice.



Toutes les autres Organisations syndicales ont décliné l'invitation qui leur a été faite et pour cause, quand on s'acoquine avec le pouvoir en place... personne n'est dupe et a bien compris la stratégie du Secrétaire Général de l'organisation dite majoritaire auprès des personnels de la Justice qui, pour calmer ses troupes, fait semblant d'être vindicatif devant les siens, mais en réalité a perdu toute légitimité et crédibilité lorsqu'il s'agit d'opposer une résistance face à nos dirigeants.

Ah !... Les temps ont bien changé

Il n'empêche que pour **FO Pénitentiaire**, changement de gouvernement ou pas, nous restons fidèles à notre idéologie pour justement asseoir avec conviction et détermination notre liberté et notre indépendance face au pouvoir politique.

C'est pourquoi le 26 juin 2017, nous étions seuls certes, mais fiers et déterminés plus que jamais à faire entendre le désarroi qui sonne dans les rangs de l'Administration Pénitentiaire, et faire entendre à notre Ministre nouvellement nommée la grogne des agents de la 3ème Force de Sécurité Publique de notre pays.

Partout en France Métropolitaine comme dans les DOM TOM, les collègues ont rejoint nos camarades militants dès le lendemain, le 27 juin 2017, organisant des actions devant toutes les juridictions pour exprimer leur ras-le-bol et l'extrême nécessité de repenser



notre métier et de revaloriser le statut des personnels issus du Corps d'Encadrement et d'Application et du Corps de Commandement.

Abandonnés pour ne pas dire méprisés depuis si longtemps par nos dirigeants, quoi de plus noble pour nous autres que de défendre tous les jours et sans relâche une profession qui s'essouffle, un métier tant décrié, mais pour lequel nous n'aurons jamais cesse de dénoncer les conditions désastreuses d'exercice de ses ouvriers!

Voilà pourquoi nous étions hier dans la rue et le serons encore demain...

N'est-ce pas l'essence même d'un syndicat qui puise sa source dans la défense de l'intérêt général et collectif ?

L'effroyable été que nous venons de vivre nous conforte que plus rien ne va dans cette administration, contrairement à d'autres qui se gaussent d'un été plutôt tranquille!

Comment faire abstraction des quelques 481 agressions et incidents en Juillet et Août 2017 à l'encontre des personnels en tenue, mais aussi en dehors des murs ???

Des personnels qui, somme toute, sont de plus en plus exposés à des phénomènes extrêmement violents. (Cf. article du figaro pages 14-15)

FO Pénitentiaire ne fait preuve d'aucune démagogie lorsqu'elle dénonce toutes ces dérives et nuisances par voie de tract ou voie médiatique et dévoile sans ménagement l'enfer que vivent les surveillants au quotidien.

Prises d'otages à répétitions, tentatives d'assassinat, agressions multiples au moyen d'objets contondants et de fabrication artisanale,... sont devenues le lot quotidien des surveillants en détention.

CELA N'EST PLUS ACCEPTABLE!

Aujourd'hui c'est la peur et la tourmente qui gagnent les esprits et, au vu des faits commis tous les jours, ce sentiment d'insécurité est parfaitement légitime.

Les surveillants sont éreintés, fatigués, usés, molestés outragés et désormais de plus en plus violentés. La DAP et le Cabinet ministériel doivent l'entendre même si cela dérange!

Sans cesse mise en cause par la population pénale et leurs défenseurs, notre profession est devenue au fur et à mesure du temps ni plus ni moins qu'un calvaire.

Alors, il ne faut plus s'offusquer ni s'étonner de la fuite en avant des effectifs et cela, dès la première année dans le corps!

Surtout lorsque les promesses et les engagements en faveur des personnels ne sont pas tenus !

Pour preuve, qu'en est-il du projet de fidélisation et de l'indemnité spécifique en faveur des personnels prévus par le protocole que signait notre Organisation Syndicale en décembre 2015 avec le ministère ?

Deux ans se sont bientôt écoulés et toujours rien en faveur des personnels de surveillance!

Parce qu'il est indispensable et urgentissime de prendre réellement en considération le problème majeur qu'est celui du recrutement et



l'attractivité du métier qui conditionnent inévitablement le maintien et le bon fonctionnement du service public pénitentiaire.

FO Pénitentiaire Personnels de Surveillance revendique les mesures suivantes :

- Passage en catégorie B du Corps d'Encadrement et d'application entier.
- Passage en catégorie A du Corps de Commandement dans son intégralité.
- Passage automatique du grade de surveillant au grade de Brigadier.
- Passage automatique du grade de 1er surveillant au grade Major.
- Un salaire de départ équivalent à 2000€ net mensuel pour tous les personnels en tenue et une augmentation de

- la Prime de Sujétion spéciale à 30% pour tous.
- Une prime de fidélisation pour tous les agents, sans distinction de grades, affectés sur des établissements reconnus sensibles et déficitaires en personnels.
- Une sécurité et des moyens accrues pour les personnels exerçant dans les quartiers de détention spécifiques tels que QID, QER, QPV, UH... et pour les missions extérieures avec notamment la dotation d'un Pistolet à Impulsion Électrique (type Taser ®) par secteur, ou par personnel exerçant à l'extérieur.
- Présence de brigades cynotechniques permanentes sur les structures afin de garantir l'ordre et la discipline en détention, et aux abords des établissements (ELSP).
- La révision de l'article 57 de la Loi Pénitentiaire relative aux fouilles intégrales.

Ces quelques revendications sont le combat que mènent aujourd'hui tous les militants du SNP-FO Personnels de surveillance, en faveur de personnels qui sont en souffrance et qui risquent leur vie au détriment de leur famille!







Outre - mer

L'Outre-Mer pénitentiaire, une priorité nationale !!!

Les récents événements qui se sont déroulés dans différents établissements d'Outre-mer (rebellions, pénale, évasions, meurtres, etc. ...), reflètent le dysfonctionnement de l'institution !

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire tire le signal d'alarme!

Le 25 juillet 2017, le SNP-FO Personnels de Surveillance adresse une lettre ouverte à Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, afin d'exposer en détail les réalités du terrain, le constat fait par le SNP-FO et les solutions rapidement nécessaires au risque d'aller tout droit vers des événements beaucoup plus dramatiques!

Pour rappel:

À ce jour ce sont plus de 5 000 personnes détenues qui sont hébergées dans les établissements pénitentiaires de l'Outre-mer pour moins de 4 480 places opérationnelles. Plus de 370 matelas au sol aggravent les conditions d'accueil de la population pénale et les conditions de travail des personnels!

dangereux criminels et le meurtre d'un détenu par son codétenu subit actuellement plus de 147 % de surpopulation carcérale aggravée par une guerre des gangs dont les armes artisanales et la violence sont le lot quotidien en détention! Cet établissement fait les frais des lenteurs politiciennes depuis plus de 20 ans suite à des promesses non tenues comme la construction d'un établissement pénitentiaire prévu à l'époque sur un terrain situé près de Basse-Terre à Gourbeyre!

On a préféré à l'époque laisser en l'état la MA de Basse-Terre avec ses dortoirs quand on nous parlait des RPE et de l'encellulement individuel en Métropole !!!

Un dispositif d'accroissement des capacités de Baie-Mahault était aussi prévu, mais vite oublié par nos dirigeants!

La Martinique avec les incarcérations sur le CP de Ducos de détenus réputés violents, liés notamment au trafics de stupéfiants dans les caraïbes, l'évasion il y a quelques mois de l'hôpital de Ducos d'un des barons de la drogue, démontre l'insécurité qui règne sur l'île, avec une moyenne de 120% de surpopulation carcérale, en baisse depuis l'ouverture du DAC 2 dont la gestion calamiteuse de la construction de ce bâtiment supplémentaire qui a duré plus de 5 ans , nécessite aujourd'hui une attention toute particulière tant les malfaçons et la chaleur qui règne dans les coursives, aggravent les conditions de travail des personnels !

La Guyane qui vient de traverser une crise sociale sans précédent, mettant en exergue les difficultés de ce département, concentre dans le seul établissement pénitentiaire à Remire-Montjoly, 140 % de surpopulation carcérale avec des crises très graves de par la violence des détenus. Là aussi beaucoup de promesses de l'ancienne ministre de la Justice, Christiane Taubira, sont restées lettres mortes. La Guyane a été oubliée et sacrifiée!

Les conditions de travail y sont difficiles et les milliers d'hirondelles qui ont trouvé refuge sur le CP provoquent un sentiment de dégoût tant la salissure provoquée par leurs fientes oblige les agents à se protéger!

La Réunion qui a bénéficié de l'ouverture du CP de Saint-Denis en remplacement de « la honte de la république » qu'était la prison « Juliette-Dodu », nécessite pourtant une attention toute particulière de la MA de Saint-Pierre qui a vu dernièrement un détenu s'évader avec une simplicité inquiétante. Cet établissement devait lui aussi être reconstruit, mais les promesses politiques de l'époque ont fait « pschitt » ! Avec ce contexte de violence et de désir d'évasion, peut-on poser la question du maintien des miradors ?

Comment continuer plus longtemps avec des dortoirs accueillant plus d'une dizaine de détenus dans des conditions de promiscuité, de chaleur et d'hygiène honteuse et ne permettant pas aux personnels de travailler dans des conditions dignes!

Les projections sont devenues sur les 3 établissements une habitude dont le CP de Saint-Denis semble détenir le record national, tous les jours des colis arrivent dans les cours de promenades et dans les zones neutres, aggravnt toujours plus la violence de la population pénale envers les agents!

Mayotte avec des personnels considérés comme sousfonctionnaires de la République Française de par leur statut inique se voient obligés de gérer les défaillances d'une structure pourtant récente. En moins de 2 ans, le CP de Majicavo (déjà en surnombre ,110 % de population carcérale et plus d'une trentaine de matelas au sol), voit sa sécurité régulièrement mise en défaut (7 évasions et le meurtre d'un détenu par son codétenu).

Situation que FO Pénitentiaire a déjà dénoncé au Préfet.

La Polynésie française qui avec l'ouverture du CD de Papeari, voit l'effectif de l'établissement le plus surpeuplé de France, le CP de FAA'A baisser. Pour autant, ce CP est en attente de connaitre son avenir. Sa rénovation étant prévue, mais pas budgétée semble-t-il !!!

À savoir que le nombre de peines en attente d'exécution est





important sur la Polynésie, il est à craindre que les effectifs de FAA'A remontent rapidement.

La Nouvelle-Calédonie avec le CP de Nouméa a été il y a quelques années à la une des médias, cumulant plus de 15 évasions sur une seule année.

Ici aussi, les nombreux atermoiements n'ont pas permis de travailler sérieusement le dossier de reconstruction d'un CP pour sécuriser et améliorer les conditions de travail! Les promesses de l'époque ont été réduites à peau de chagrin avec une sécurisation au rabais et l'achat, alors que l'établissement est situé en zone côtière avec un taux d'humidité important, la structure en fer, des containers maritimes, en remplacement des bâtiments qui tombaient en ruine, sont aujourd'hui remis en cause par leur corrosion!

Loin d'énumérer toutes les problématiques de l'Outre-mer, le constat que nous faisons aujourd'hui, demande un véritable

"Plan Marshall des prisons de l'Outre-mer"

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire exige sans plus tarder l'ouverture d'une conférence portant sur l'Outre-mer avec l'ensemble des professionnels concernés et les organisations syndicales!

Conférence portant notamment sur :

- La reconstruction de la MA Basse-Terre et la nécessité de faire un point d'étape sur ce dossier.
- Le dispositif d'accroissement des capacités de Baie-Mahault avec là aussi un point d'étape et l'avancée de ce dossier dont l'ancien Ministre avait relancé.
- Un plan de sécurisation de l'établissement de Baie-Mahault avec le changement du dispositif obsolète et la mise en place de nouvelles technologies.
- La mise en place comme l'année passée, d'un pont aérien en liaison avec la gendarmerie pour le transfert de personnes détenues condamnées et reconnues comme dangereuses et/ou posant des difficultés vers la métropole.
- → La construction d'un nouvel établissement sur la Martinique
- Un plan de sécurisation et de renfort en moyens matériels et humains pour l'établissement de Ducos avec un effort conséquent sur le nombre de gradés nécessaires au fonctionnement du service.
- La construction d'un nouvel établissement sur la Guyane.
- Le renforcement des effectifs de surveillant(e)s, actuellement plus d'une dizaine manque à l'organigramme du CP de Remire-Montjoly.
- Un plan d'urgence sanitaire pour faire face à l'invasion d'hirondelles menaçant la santé des personnels comme des personnes détenues.
- → La nécessité de sécuriser les abords de

l'établissement de St Denis afin de faire cesser les projections, devenues un danger pour l'établissement.

- La construction d'un nouvel établissement sur St Pierre de la Réunion.
- La sécurisation de l'établissement de Majicavo par des moyens adaptés. Il faut rappeler que cet établissement ne possède pas de miradors!
- Un point précis sur le statut des personnels mahorais, oubliés depuis trop longtemps!
- La rénovation de l'établissement de FAA'A, promise à l'époque lors du lancement du projet de Papeari.
- Un point d'étape nécessaire à la construction de l'établissement de Koné en Nouvelle-Calédonie.
- La sécurisation du domaine pénitentiaire de Nouméa et la reconstruction en dur de bâtiments construits à l'époque avec des containers maritimes.
- La poursuite de créations d'équipes locales de sécurité comme Remire, Ducos et Baie-Mahault dans l'ensemble des établissements de l'Outre-mer et le renforcement en effectifs de celles existantes avec l'apport de matériel adapté pour lutter contre les armes artisanales notamment et répondre efficacement à la violence!
- ► La mise en place d'équipe d'escortes au sein des établissements et le renfort de celles existantes afin de créer avec les équipes locales de sécurité une vraie cellule sécurité au sein des établissements.
- Le lancement de création d'UHSI et d'UHSA permettant un accueil et une prise en charge beaucoup plus adaptée des personnes détenues.
- Une formation développée pour l'ensemble des agents dans tous les domaines au même titre que la métropole avec notamment la possibilité d'avoir des instructeurs et moniteurs recyclés régulièrement par l'ENAP.
- Un audit complet des établissements pénitentiaires de l'Outre-mer tant sur la sécurité que sur les organigrammes des personnels.

Cette liste non exhaustive doit être rapidement traités, nos dirigeants ne peuvent ignorer la pénitentiaire de l'Outre-mer!

LA PENITENTIAIRE NE S'ARRETE PAS AUX FRONTIERES DE L'HEXAGONE!

Flash in

Dernière minute....

Alors que nous bouclons ce

numéro de l'Espoir Pénitentiaire, les Antilles viennent de subir la violence de l'ouragan « Irma ».

Le SNP-FO Personnels de Surveillance tient à apporter toute sa solidarité aux familles et aux proches touchés par cette catastrophe.

Le SNP-FO demande à la Ministre de la Justice et à l'Administration de tout mettre en œuvre pour aider celles et ceux qui on subit des dommages.

REVES J URIDIQUES





NOUVELLES PROCEDURES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Infos Pratique: Véhicules administratifs et code de la route.

→ CE QU'IL FAUT SAVOIR!

La circulaire du Premier Ministre datée du 10 mai 2017 relative à la sécurité routière au sein des services de l'État et de ses établissements publics mérite qu'on s'y attarde.

Pour rappel, les articles L.121-2 et L.121-3 du code de la route prévoient <u>l'obligation pour le représentant légal de la personne morale de désigner le conducteur responsable d'une infraction constatée sans interception</u>. Ce qui n'était pas appliqué dans quelques cas. Le Comité Interministériel de la sécurité routière du 02/20/2015 a décidé de créer une sanction assortie à l'obligation de révéler l'identité du conducteur.

En application de cette mesure, l'article 34 de la Loi de modernisation de la Justice du XXIème siècle a modifié l'article 530-3 du CPP et créé l'article L.121-6 du code de la route afin de <u>sanctionner le non-respect de cette obligation</u> de désigner les conducteurs auteurs d'infraction au code de la route. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Une nuance est apportée par le Premier Ministre relative aux agents en mission et au motif légitime inhérent à la mission, tel que précisé selon les articles R. 432-1 et suivant du code de la route, ainsi que dans les circulaires du Premier Ministre du 20 juin 2005 et du 18 mai 2007.

La circulaire invite également chaque ministère à mettre en place une politique interne basée sur les sept engagements suivants :

➤ Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques avec kit mains libres au volant (avec un engagement de l'employeur de ne pas avoir de conversation téléphonique avec un collaborateur en situation de conduite).

- ➤ Prescrire la sobriété sur la route (repas de services, réceptions, ...).
- ➤ Exiger le port de la ceinture de sécurité (conducteur et passagers).
- ➤ Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées (et ne pas mettre l'agent en situation d'obligation de dépasser les limitations de vitesses).
- ➤ Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet (et s'assurer que les déplacements des agents sont compatibles avec le respect du code de la route).
- > Favoriser la formation à la sécurité routière.
- ➤ Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

En résumé, l'Administration doit dénoncer l'auteur d'une infraction au code de la route qu'il devra assumer financièrement (plus la perte de points éventuelle) mais, l'Administration doit aussi prendre les dispositions nécessaires pour que l'escorte, le PREJ, l'ERIS, le conducteur d'un véhicule administratif ne soit pas obligé de dépasser les limitations de vitesses à cause d'un retard de mission.

Enfin, l'Administration doit organiser des moments de repos dans le calcul des temps de trajet... !!!

CE QUI, POUR CERTAINS PREJ, SERAIT UNE VERITABLE REVOLUTION.

MANIFESTATION

LE 12 Septembre 2017

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE

mobilisé contre la casse du code du travail et du service public.





CONDITION FÉMININE

▶ DISPOSITIONS RELATIVES AUX FEMMES ENCEINTES

Le Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière depuis toujours engagé à défendre et soutenir le droit des personnels féminins (tous grades et Corps confondus), constate malheureusement qu'aujourd'hui, les droits des femmes enceintes sont encore trop souvent bafoués, voire mal où pas appliqués du tout.

Rappel des droits: Les droits des personnels féminins de l'administration pénitentiaire sont régis par les textes de la fonction publique.

Note FP/4n°1864 du 9 aout 1995 Note SD2 n°531 du 7 septembre 2001

DECLARATION DE GROSSESSE

La surveillante doit déclarer son état de grossesse au service des agents et à la direction avant la fin du troisième mois de grossesse, et donner lieu à une déclaration à adresser avant la fin du quatrième mois.

AMENAGEMENT POUR LES FEMMES ENCEINTES

HORAIRES ET POSTES DE TRAVAIL.

À partir du 61^{ème} jour de grossesse, l'agent peut prétendre à 1 heure par jour, non récupérable.

Exemple sur un Matin/Nuit : récupération d'1 heure le matin et d'1 heure sur la nuit. Cumul possible de l'heure quotidienne en transformant le Matin/Nuit en Nuit Sèche.

Pas d'affectation à des postes impliquant le port de charges lourdes ou l'exécution de travaux dangereux.

Limiter les fouilles, sondage de barreaux, transferts, déplacements fréquents, mauvais tour de nuit...

À partir du 4ème mois : Plus de contact avec la population pénale, donc poste protégé, sauf mirador et véhicule d'intervention.

À partir du 5ème mois, l'agent ne doit plus faire de nuit.

EXAMENS MEDICAUX

La surveillante peut bénéficier d'autorisations d'absence de droit pour se rendre aux examens médicaux obligatoires, antérieurs et postérieurs à l'accouchement, au nombre de 7.

UNIFORME

Le personnel féminin peut prétendre à une tenue adaptée notamment le pantalon, cependant divers témoignages nous font part de l'obtention de cette tenue en retard.

Il est vivement conseillé aux personnels féminins de demander cette tenue dès lors qu'elle déclare leur grossesse au service à savoir le 3ème mois.

TEMOIGNAGE D'UNE SURVEILLANTE ENCEINTE AYANT RENCONTRE DES DIFFICULTES SUR UNE PETITE STRUCTURE.

À compter du 4ème mois, cet agent avait le droit de récupérer une heure par jour travaillé suite à son état de grossesse, mais le service des agents lui avait interdit de récupérer cette heure en service de matin, mais seulement en service d'après-midi, donc la surveillante n'a pas pu bénéficier pleinement de ses droits.

Cette Surveillante n'a pas non plus bénéficier d'un poste aménagé à partir du 4^{ème} mois, elle a donc dû exercer jusqu'à 6 mois de grossesse dans des secteurs à risque.

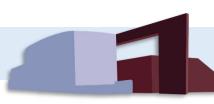
Mme X a souhaité un 50 % à son retour de congé maternité afin de s'occuper de son enfant, Le service des agents lui a proposé de ne pas faire de nuit, mais de travailler tous les après-midis de la semaine, elle s'est retrouvée en grande difficulté, car elle n'avait trouvé une nourrice que 3 jours / semaine, or son service ne lui a pas permis ce mode de garde.

Le service des agents aurait dû lui faciliter la tâche et la faire travailler deux jours et demi dans la semaine. Il a fallu une intervention corsée du SNPFO auprès de la DISP (sic...).

DURÉE DU CONGÉ					
TYPES DE GROSSESSES		Durée totale du congé (en semaines)	Période prénatale (en semaines)	Période postnatale (en semaines)	
SIMPLE	L'intéressée ou le ménage a moins de 2 enfants	16	6 (1)	10 (4)	
	L'intéressée ou le ménage assume déjà la charge d'au moins 2 enfants ou l'intéressé a déjà mis au monde au moins 2 enfants nés viables	26	8 (1) (2)	18 (4)	
GEMELLAIRE		34	12 (1) (3)	22 (4)	
TRIPLES OU PLUS		46	24 (1)	22 (4)	

- (1) peut être augmenté de deux semaines en cas d'état pathologique
- (2) La période prénatale peut être augmentée de 2 semaines SANS justification médicale, La période postnatale est alors réduite d'autant.
- (3) La période prénatale peut être augmentée de 4 semaines SANS justification médicale, La période postnatale est alors réduite d'autant.
- (4) Le congé postnatal peut être augmenté de 4 semaines en cas d'état pathologique





FORMATION INITIALE DES ÉLÈVES SURVEILLANTS

« Le constat !! »

Pourquoi tant d'élèves démissionnent durant leur scolarité, et après leur primo-affectation?

LE RECRUTEMENT:

Une communication inadaptée :

Cela fait longtemps que **FORCE OUVRIERE** tire la sonnette d'alarme concernant les différentes campagnes de recrutement de Surveillants Pénitentiaires. Effectivement plusieurs « omissions » et/ou « erreurs » persistent quant à l'attractivité de notre métier, notamment en matière indemnitaire, de formation, d'affectations, etc. ...

Pour **FORCE OUVRIERE** Il serait bien plus judicieux de mettre en avant la diversité de nos missions. En effet ces dernières années bon nombre de nouvelles missions sont apparues dans l'horizon pénitentiaire :

- Sécuritaire avec la création d'équipes ÉRIS, PREJ, UHSI, UHSA, ESP-ELSP.
- Social avec les ACP et les PSE ou encore bon nombre de PFDA qui peuvent trouver leur place dans ce panorama riche de différents métiers.

FORCE OUVRIERE pense, qu'une information dans les forums des métiers, durant la Journée de la Sécurité Intérieure (JSI) ainsi que dans les lycées serait bénéfique. Cette information serait dispensée par des formateurs de terrain, en binôme avec les différents acteurs des missions cités ci-dessus. Cela pourrait se faire sur tous les départements de métropole et d'Outre-Mer.

LES MOYENS:

Pour effectuer un bon recrutement encore, faut-il avoir des structures adaptées. **FORCE OUVRIERE** insiste sur sa volonté de se joindre aux différentes instances politiques œuvrant sur le bassin lot-et-garonnais et la direction de l'ENAP concernant son extension. Aujourd'hui, l'école est à saturation, tant en personnels formateurs, qu'en matière de bâtiments de formation, d'hébergement et de restauration.

Les apprenants sont logés à deux par chambres en toute illégalité, au détriment de la sécurité et du code du logement. Ces bâtiments ont été créés pour accueillir une personne par chambre, même le système d'évacuation et de ventilation est obsolète au préjudice d'une insalubrité dans les chambres.

La capacité totale d'absorption de l'ENAP est de 1456 places d'hébergement à flux tendu. Une commande de la DAP concernant le recrutement se situe approximativement à 2500 élèves par an. L'extension de l'ENAP, demande la construction de nouvelles salles dédiées à l'enseignement, d'un nouvel amphithéâtre, de 250 à 300 logements de plus et autant de places de restauration, avec un recrutement en personnel à hauteur de plus 30%.

Aussi, serait-il opportun de réduire considérablement les délais entre l'obtention des écrits, des oraux, des examens médicaux, du sport et des différents entretiens.

De même les résultats des **enquêtes de moralité**, arrivent trop souvent à l'école, alors que l'élève en est déjà à son deuxième stage, avec 4 mois de formation effectuée.

Pour l'enregistrement des lauréats, là aussi, les délais pourraient être très rapidement réduits en confiant à l'ENAP l'enregistrement des futurs élèves et non plus à la DAP, par la création d'un service en charge de la collecte des différentes informations, des enquêtes administratives, préfectorales et médicales. Le budget alloué au DISP concernant les visites médicales serait dédié et géré par l'ENAP. Aussi cette création éviterait, ce qui se produit aujourd'hui, des élèves recrutés 3 jours avant le début de leur formation.

L'INDEMNITAIRE ET L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER :

En premier lieu, il faut en terminer avec le non-paiement de la Prime de Sujétion Spéciale à l'ENAP. Certains élèves, « soutiens de famille », doivent contracter un emprunt pour subvenir aux besoins familiaux durant leur formation, mais aussi durant leur première année d'affectation. Cela est inacceptable. Le maintien de la PSS impactera de manière bénéfique sur la vie extra-professionnelle et familiale des futurs agents. De plus, depuis le 1er janvier 2017, vient se rajouter le paiement des repas du soir et des petits déjeuners dont les montants respectifs étaient de 4.00€ et 2.00€ avant d'augmenter de 2.3% au 1er septembre pour le petit déjeuner.

<u>Un salaire qui ne reflète pas la publicité mensongère</u> orchestrée par notre Administration :

Un élève percevrait : 1074.69€ « net » (sans la PSS) - 130€ de repas, reste 944.69€ mensuel (non compensé) !!

D'autant qu'aucune solution n'est proposée aux élèves qui ne désirent pas manger au Restaurant Universitaire avec l'interdiction d'effectuer son repas en chambre.

FORCE OUVRIERE demande la création, dans chaque village et bâtiment, de points de chauffe et de points d'eau avec microonde, évier, etc...

Que dire des conditions de logement dans certaines chambres réservées aux élèves durant leur stage en établissement ?

Des situations qui ne favorisent pas l'engagement à long terme.

Actuellement, un stagiaire affecté sur un établissement de l'Île De France perçoit 43€ de plus qu'un agent affecté à Saint Maur ou à Alençon.

« Ridicule aux yeux de notre Organisation »



FORCE OUVRIERE demande qu'une indemnité d'affectation soit créée dès la sortie de l'école, pour la région parisienne et autres grosses métropoles, rendant réellement attractives ces affectations tout en fidélisant les agents sur celles-ci.

Une véritable politique d'accès aux logements dès la sortie de l'ENAP, avec des accords interministériels.

En son temps une société nationale immobilière s'était engagée à loger exclusivement des personnels de surveillance à des prix raisonnables. Les conditions d'hébergements liées au bien-être personnel sont deux thématiques très importantes pour qu'un surveillant stagiaire soit opérationnel très rapidement. La solution intermédiaire serait de créer des aides aux logements internes à l'AP, certes il existe l'AIP, mais est-ce suffisant? Il faut aussi faciliter l'accès à la propriété, pour les personnels désireux de s'implanter sur du long terme sur des DISP où les effectifs sont en berne (Paris, Lyon...).

La formation initiale:

La première approche de la profession de surveillant commence à l'ENAP.

Depuis 2005, notre Organisation n'a cessé de réclamer au sein des différentes instances, un agrandissement de cette école.

« Cet agrandissement n'a pas été jugé prioritaire » Le constat est là, et révélateur FORCE OUVRIÈRE a été visionnaire, une fois encore, l'AP aidée pas des OS plus commerciales que pénitentiaires, n'a pas pris le temps de nous entendre et d'ouvrir les yeux.

À ce jour, il faut faire très vite, car le recrutement n'est pas à la hauteur de la demande sur le terrain.

Les établissements manquent cruellement de personnel et comme d'habitude, aucune anticipation n'est faite par notre administration.

Les usagers de l'ENAP subissent au quotidien. L'ENAP manque de place.

Des cours tronqués faute de salles, des cours qui se retrouvent dispensés en amphithéâtre, avec son lot de difficultés rognant sur la qualité.

Une formation initiale effectuée par Unité de Compétence très controversée, souvent incomprise par les acteurs de la formation, tant son système est complexe. <u>Un récent audit préconise</u> de simplifier ces évaluations par compétences.

L'uniformisation des pratiques professionnelles

Essentielle et revendiquée par notre Organisation, la formation pour accéder au statut de « tuteur terrain » devrait être dispensée, non plus par les DISP ou établissements, mais par l'ENAP elle-même. Ainsi les disparités constatées sur les apprenants au retour des établissements seraient diminuées.

Affectation et conditions de travail

Les conditions de travail ont un impact conséquent sur la démission des élèves qui préfèrent partir en police, douane, gendarmerie...

Certains stagiaires attendent leur titularisation puis demandent un détachement dans la police municipale. La multiplication ces dernières années, des tentatives d'assassinats, prises d'otages, mutineries, et agressions sur personnels de plus en plus violentes n'encourage pas les stagiaires à demeurer dans l'AP. De plus, comme tous les personnels, ils voient, impuissants, leur autorité bafouée et abandonnée.

La loi pénitentiaire qui n'a fait qu'accroître le droit des personnes détenues au détriment de la sécurité (ex : Art 57 relative aux fouilles), favorise le caïdat et l'insécurité. Cette politique laxiste créée des zones de non-droit en détention, et banalise les violences faites envers les personnels de surveillance, décourageant totalement certains stagiaires.

Vient se rajouter aussi, une gestion RH à la « petite semaine » et des services en mode dégradé. Cette situation ne fait qu'affaiblir les personnels surmenés avec des rythmes soutenus.

REMBOURSEMENT DE LA SCOLARITÉ :

FO Pénitentiaire trouve pénalisant et illogique, le remboursement total des frais de scolarités aux élèves demandés par l'ENAP en cas de démission.

En effet, si celle-ci intervient trois mois après l'intégration à l'ENAP, l'élève doit rembourser la totalité des sommes perçues. Nous préconisons que le remboursement s'effectue à la moitié du stage de mise en situation, cette date permettrait à l'élève d'apprécier davantage la réalité du métier avant de prendre une décision, sans en être pénalisé financièrement.

Enfin le tableau ci-dessous parle de lui-même, puisqu'on peut constater que la combinaison des différents points négatifs accumulés par l'ENAP et l'AP, fait qu'avant affectation en établissement, 10 % de la promotion a démissionné.

Promo	Élèves entrants à l'ENAP	Élèves affectés en établissements	Différence
188	778	706	72
189	859	781	78
190	416	366	50
191	902	819	83
192	499	461	38
193	789	733	56
TOTAL	4243	3866	377

L'administration ne communiquant pas sur les chiffres après affectation, nous estimons à 10 % supplémentaire les démissions, réintégrations, congés sans traitement et autre...

Voyons ce qui est fait en matière de :
LOGEMENT, RESTAURATION et INDEMNITAIRE
dans les autres administrations.

L'ENTRÉE DANS NOTRE PROFESSION N'EST-ELLE PAS IMPORTANTE ET DÉTERMINANTE DANS UNE CARRIÈRE ?

PRESSE

LE FIGARO•fr

Lundi 4 septembre 2017

Un nombre croissant d'élèves démissionnes durant leur scolarité, et après leur primo-affectation.

Une agression par jour contre les surveillants de prison cet été

Objets prohibés, menaces... 480 incidents se sont produits en deux mois au sein de ces établissements, selon un syndicat.

PAULE GONZALÈS pgonzales@lefigaro.fr

EXTRAIT

DÉTENTION Un été chaud pour une Administration pénitentiaire déjà en surchauffe. Ce sont près de 480 incidents, dont certains extrêmement graves, qui se sont déroulés derrière les murs des prisons françaises en juillet et août, selon le premier recensement établi par le Syndicat SNPFO, à partir des remontées d'informations des 187 établissements pénitentiaires.

Interrogée pour recouper ce bilan chiffré, l'Administration pénitentiaire n'a pas donné suite à nos demandes. Car l'inventaire fait froid dans le dos, puisque certains événements se sont terminés dans le sang et la mort comme à Majicavo, à Mayotte, ou à Baie-Mahault en Guadeloupe. Ce dernier établissement a également comptabilisé 75 armes artisanales et 47 téléphones portables trouvés, et a dû affronter mutinerie et évasion. Triste record.

Au total, on ne compterait pas moins de 11 évasions ou tentatives d'évasion cet été, le pire des incidents pour les personnels pénitentiaires, avec les suicides.

Ces derniers ont représenté un chiffre non négligeable, puisque SNPFO en compte 9 et une tentative. En août, les saisies d'objets illicites se sont multipliées : à Fresnes, ce sont notamment des cartouches de fusils d'assaut qui ont été retrouvées au parloir, et à la prison de Roanne, c'est un kilo de cannabis qui a été découvert.

Les agressions contre les personnels se sont, elles, succédées au rythme en moyenne d'une par jour sur les deux mois d'été. Sur la seule région de Lyon, on ne compte pas moins de 25 agressions en deux mois. Il faut y ajouter les insultes, les menaces et les prises d'otages, comme à Saint-Quentin-Fallavier dès le 30 juin. Ou le 17 juillet, à Perpignan, où a eu lieu une tentative d'étranglement. Et un mois plus tard, à Osny, où s'est

déroulée une tentative d'assassinat l'agent parviendra à se soustraire à son agresseur.



ur de la maison d'arrêt pour hommes de Fleury-Mérogis. S. SORIANO/LE

À la toute fin août, un surveillant du centre de détention de Toul a été agressé à coup de jet d'huile bouillante. « Ce qui est marquant, c'est tout à la fois la violence croissante des agressions et le fait qu'elle concerne tous les établissements, quelle que soit leur localisation », souligne Stéphane Touil, secrétaire général adjoint du SNPFO. « Depuis que je suis entré dans la Pénitentiaire, il y a 27 ans, nous sommes passés d'une vingtaine d'agressions par an à 5 500 en 2016 », souligne-t-il encore.



77

Comme ce surveillant de Moulins qui, à la suite d'une agression, aura besoin de 12 agrafes sur le crâne, ou cet autre de Maubeuge, victime d'une double fracture du tibia après une attaque. La situation est tendue à la prison de Lille-Annœullin qui héberge les détenus islamistes les plus dangereux. Plusieurs incidents ont émaillé l'été, allant de l'insulte à l'apologie du terrorisme et jusqu'à la menace de mort.

Des agressions qui débordent les murs des établissements pénitentiaires pour s'étendre à leurs abords, sur terre et même dans les airs. Le 15 août, un drone avec colis se pose dans la prison de Valence.

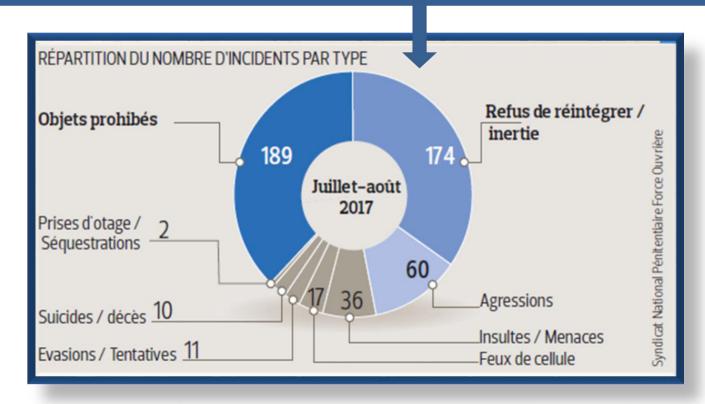
77

Un groupe de travail commun entre l'Administration pénitentiaire et l'armée a été mis en place. Il s'agit de déterminer les moyens de lutte contre ce nouveau fléau alors que les systèmes de brouillage ne sont plus forcément efficaces et que les fusils contre ces derniers pourraient favoriser des attentats en détention, par l'explosion des engins. 77

Sur les domaines pénitentiaires, les incendies de véhicules de surveillants se multiplient. Cinq voitures ont été incendiées sur le parking de la prison de Villepinte, fin août. Aux Baumettes, à Marseille, ce sont une dizaine de véhicules appartenant aux surveillants qui ont été brûlés en un an. Et le 24 juillet, le feu a menacé de s'étendre à la pinède avoisinante. Certes, la Chancellerie a décidé de réagir en créant des équipes locales de sécurité pénitentiaire. Une expérimentation est en cours aux abords de la plus grande maison d'arrêt d'Europe, Fleury-Mérogis. Si les organisations professionnelles saluent l'initiative, elles en pointent aussi les limites. James Vergnaud, du SNPFO, redoute que « ces surveillants ne deviennent des cibles ». Aux « rondes périmétriques », qui n'assurent pas une surveillance constante, il préfère des systèmes de vidéosurveillance.

Enfin, les agents pénitentiaires ne sont pas habilités à procéder à des interpellations et à retenir les impétrants sur le domaine foncier pénitentiaire.

Les incidents recensés dans les établissements pénitentiaires cet été





NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE ET CEUX QUI EN ONT FAIT LEUR VOCATION.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et LA SAUVEGARDE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

GMFM605-2_I5-16_210x297.indd 1 24/06/2016 18:12

WA\PARIS